



Limite partie commune box

Par **marius78**, le **27/11/2013** à **22:22**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un box individuel dans une copropriété avec 15 box ayant des murs mitoyens et une toiture en tuiles fibro-ciments qui on fixées sur des poutrelles bois (sans aucune isolation intérieur).

Je ne connais rien au niveau règle de copropriété!

je souhaiterai savoir si les frais de remplacement d'une de ces poutrelles pourrie suite à une infiltration d'eau au niveau de la toiture sont totalement à ma charge ou bien seront repartis entre les différents Copropriétaires?

Merci d'avance de votre aide

Par **pieton78**, le **28/11/2013** à **12:01**

Bonjour à vous,

Vous devez trouver la réponse dans votre règlement de copropriété.

A priori ce doit être partie commune donc à la charge du syndicat des copro. le syndic peut répondre à votre question.